|  |
| --- |
| *Cadre à remplir par HAROPA PORT | Rouen***Service Communication**Choisissez un élément.**Affaire suivie par** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**:** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**Autorisation n°** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |



**DEMANDE D’AUTORISATION DE PRISE DE VUE SUR LE DOMAINE PORTUAIRE**

*Un délai de 10 jours ouvrés, à compter du dépôt du dossier complet, sera nécessaire pour le traitement de la demande*

|  |  |
| --- | --- |
| **NATURE DE LA DEMANDE**[ ] **Prise de vue aérienne :**[ ]  drone [ ]  aéronef [ ]  ballon captif  |  |
| Le demandeur s’engage à respecter les conditions suivantes :* Disposer d’une dérogation du CNOA (Centre National des Opérations Aériennes) et se conformeraux dispositions prévues par celui-ci,
* Joindre le plan de vol (points de décollage, d’atterrissage et zone de survol),
* Joindre une copie de la déclaration Alpha Tango / attestation de formation
* Joindre la lettre de mission ou le bon de commande
* Transmettre le numéro de série du / des drone(s) utilisés (à l’exclusion du numéro UAS)

[ ] **Prise de vue terrestre** |
| **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**Raison sociale : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Nom/prénom du Responsable :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.Prise de vue réalisée pour le compte de :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  |
| **Objet de l’intervention** (joindre résumé du synopsis en cas de tournage artistique)**:** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**Date(s) et durée** : Du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.**Lieu(x) exact(s)** (amont, aval, près de… devant le…) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**Noms des personnes présentes** :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.**Diffusion des images** *:*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*Merci de préciser le(s) type(s) de support et date de diffusion prévue* |

**Il est impératif de vous munir de la présente autorisation signée et de pouvoir justifier de votre identité**. Tout manquement entraînera l’interdiction de poursuivre l’activité dans l’attente d’un nouvel avis de l’Agent de Sûreté Portuaire, qui décidera ou non du maintien de l’autorisation de prise de vue.

Cette autorisation est donnée uniquement sur le domaine portuaire ou certaines zones privées de HAROPA PORT | Rouen. Elle ne constitue pas une autorisation d’accès aux Terminaux/Installations Portuaires privés.

L’autorisation ne vise en aucun cas à autoriser des prises de vues de personnes, de biens appartenant à des entités autres que celles du demandeur et plus généralement de tout ce qui pourrait être concerné par un droit à l’image. HAROPA PORT | Rouen se réserve le droit de vérifier les images afin qu’elles ne portent pas atteinte à l’image de l’entité, de son personnel, de ses prestataires.

**Sécurité**

**Il est formellement interdit** d'accéder à moins de 2 m du bord à quai. Le port du gilet de sécurité est obligatoire. De manière générale, il est impératif de respecter les mesures de sécurité adéquates en fonction du lieu de prise de vue, précisées dans les documents joints, à savoir le « Règlement Particulier de Police du Port de ROUEN ». Nous attirons votre attention sur la nécessité de prendre toutes précautions afin d'éviter toute nuisance qui pourrait perturber l'activité industrialo-portuaire.

**Responsabilité et Assurance**

Vous reconnaissez être seul responsable de l’exécution de votre mission sur le domaine portuaire, pendant toute la durée de celle-ci, tant à l’égard de HAROPA PORT| Rouen, pris en ses biens et personnes, que des tiers.

La responsabilité de HAROPA PORT| Rouen ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommages,
de quelque nature que ce soit, y compris en cas de force majeure, qui pourraient survenir lors de l'exécution
de votre mission.

Vous vous engagez à ce que l’ensemble des personnes intervenant, à titre professionnel ou non, dans le cadre
de votre mission, ainsi que leurs actions, soient couvertes par une police d'assurance adaptée,
couvrant les dommages pouvant résulter de l'exécution de la présente autorisation et en particulier
par une assurance Responsabilité Civile.

|  |
| --- |
| Le demandeur renonce expressément à tous recours contre HAROPA Port| Rouen en cas de dommages, tant physique, matériel, qu’immatériel ou d’annulation de sa prestation en cas de météo défavorable ou d’impératif portuaire et s’engage à respecter les règles de sûreté et de sécurité en vigueur et l’avis de l’Agent de Sûreté portuaire. Le demandeur atteste avoir informé ses intervenants des consignes ci-dessus.**Date et signature du demandeur :**  |
|  |  |
| **Visa du Chef du Service Communication**Date :   |
| **Avis de l’Agent de Sûreté Portuaire****[ ]  Favorable** **[ ]  Défavorable**Date : Heure : Ouvrage mobile à proximité : [ ]  Oui [ ]  NonCommentaires :  |